

219C0509
FR0000125007-FS0262

21 mars 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mars 2019, la société Wendel SE¹ (89 rue Taitbout, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 mars 2019, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Eufor SAS qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN et détenir directement et indirectement 19 148 412 actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN représentant 28 660 425 droits de vote, soit 3,50% du capital et 4,71% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Eufor SAS	9 512 013	1,74	19 024 026	3,12
Wendel SE	9 636 399	1,76	9 636 399	1,58
Total Wendel SE	19 148 412	3,50	28 660 425	4,71

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN sur le marché.

¹ Contrôlée par Wendel-Participations SE.

² Sur la base d'un capital de 546 585 004 actions représentant 608 871 474 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.